

asbl Réseau des Initiatives  
Enfants-Parents-Professionnels

## Lorsque l'enfant paraît ... à propos du repos d'accouchement, du congé de maternité, de paternité et autres congés parentaux et de l'égalité des genres en Europe

Joëlle Mottint, février 2012

La naissance d'un enfant entraîne toute une série de bouleversements dans une famille. Quelles sont les mesures qui sont mises en place par les politiques pour aider à l'articulation de la vie familiale et de la vie professionnelle ? Où se situe aujourd'hui la Belgique parmi les autres pays européens ?

Le congé de maternité proprement-dit est parfois complété d'autres mesures, bien, peu ou pas du tout rémunérées, selon les États. Ces politiques, ainsi que celles liées à l'accueil de la petite enfance, ont une très grande influence sur l'égalité entre hommes et femmes.

Au sein de l'Union Européenne, le congé de maternité est variable d'un État à l'autre.

Congé total moyen en semaines, avant et après l'accouchement	Etats membres
De 8 à 16 semaines	Allemagne, Autriche, <b>Belgique</b> , Espagne, Finlande, Malte, Roumanie, Slovénie, Suède
De 16 à 25 semaines	Estonie, Chypre, Danemark, France, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal
Plus de 25 semaines	Bulgarie, Irlande, Italie, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie

**Tableau 1** : Congé de maternité dans les Etats membres - Source : MISSOC, Commission Européenne, juillet 2009 (<http://www.touteurope.eu/fr/actions/social/emploi-protection-sociale/presentation/comparatif-le-conge-maternite-dans-les-etats-membres.html> )

Le tableau ci-dessus nous montre la durée de congé de maternité pour chacun des Etats membres. Avec 15 semaines, la Belgique se situe parmi les pays accordant les congés les plus courts. Néanmoins, le congé de maternité n'est pas la seule mesure prise dans la majorité des Etats. Ainsi, « *la Suède ne prévoit pas de congé maternité à proprement parler mais un congé pré-natal de 8 semaines. Pourtant, c'est l'État membre le plus généreux en la matière puisqu'il possède un système de congé parental très flexible, qui peut être transféré au père de l'enfant, et qui peut aller jusqu'à 75 semaines !* » (Toute l'Europe, 17/06/2011).

## Les politiques influençant l'articulation travail/famille en Europe

L'étude de Karin Wall (2007) portant sur les politiques et pratiques concernant les congés de maternité, paternité et parentaux, les services à l'enfance et les politiques familiales et de genre dans dix-neuf pays européens met en évidence trois dimensions sous-jacentes à la construction sociale de l'articulation travail/famille :

- les attentes et pratiques à propos du travail rémunéré et non rémunéré
- la construction sociale de la maternité
- la construction culturelle du rapport entre les parents travailleurs et l'État Providence.

Karin Wall propose six modèles de politiques de congés :

1. le modèle « égalité de genre » : congé d'un an. Dans ce modèle, elle classe la Suède, l'Islande, le Danemark et la Slovaquie. Les politiques de ces pays se caractérisent par un congé de maternité court suivi par un congé parental long très bien rémunéré et intégrant le père et la mère. Ces mesures sont complétées par un taux de couverture<sup>1</sup> des places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans les plus élevés parmi les pays européens. Cela a pour conséquence qu'un grand nombre de femmes travaillent, qu'elles soient mères ou non, et ce, à temps plein, comme on peut l'observer dans le tableau 2 ci-dessous.
2. Le modèle de politique du choix parental. Ce modèle regroupe la Finlande, la France, la Norvège et la **Belgique**. Ces pays accordent un congé de maternité bien rémunéré de quelques mois (onze à douze pour la Finlande et la Norvège ; trois à quatre pour la Belgique et la France). Suite à ce congé, les parents ont le choix de prendre un congé parental, mais qui est faiblement rémunéré.

Le taux de couverture des services d'accueil pour jeunes enfants est assez élevé dans ces pays et s'adressent, en Belgique et en France, dès les premiers mois de vie de l'enfant<sup>2</sup>. L'égalité des genres est encouragée : il existe un congé de paternité rémunéré de deux à trois semaines (sauf en Norvège où il est non rémunéré). Dans ces pays, on observe un haut taux d'activité des femmes, souvent à temps partiel (voir tableau 2). On observe des différences entre les travailleuses qui ont des enfants de moins de six ans et celles qui n'en ont pas.

3. Le modèle de politique du « long congé » centré sur la mère à domicile . L'Allemagne, la Hongrie, la République tchèque et l'Estonie se retrouvent dans ce modèle. L'idée centrale ici est que les mères doivent rester à la maison quand leurs enfants sont petits. La politique de congés est basée sur un congé long, peu rémunéré, encourageant les mères à rester à domicile pour s'occuper de leur enfant de moins de trois ans. Après un congé de maternité de deux à six mois bien rémunéré, les mères ont une faible rémunération pour le reste des trois ans. Les services d'accueil des enfants sont peu nombreux et la politique d'égalité des genres faible, le modèle du père gagne-pain étant le plus prégnant. On observe de grandes différences concernant l'emploi des femmes selon qu'elles ont ou non de jeunes enfants.

1 Le taux de couverture est le rapport entre le nombre d'enfants et le nombre de places d'accueil

2 Alors qu'en Suède, en Norvège ou en Finlande, l'accueil des enfants commence seulement à un an.

4. Le modèle de la politique du congé court et du travail à temps partiel pour les mères. Ce modèle concerne l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le congé de maternité est court (de un à quatre mois) et bien rémunéré. Il peut être suivi d'un congé additionnel peu ou pas rémunéré (en Irlande et au Royaume-Uni). L'égalité des genres n'est pas encouragée par les politiques de congés parentaux. L'activité professionnelle des femmes est importante (voir tableau 2) mais surtout à temps partiel. On observe des différences dans le taux d'emploi des femmes selon qu'elles ont des enfants de moins de six ans ou non.
5. Le modèle du congé court et du père gagne-pain. On y retrouve la Grèce, l'Italie et l'Espagne. Dans ces pays, l'homme est souvent celui qui pourvoit aux besoins de la famille, dans les couples avec enfants ou non. De nombreuses femmes ne travaillent pas qu'elles aient ou non des enfants. Le congé de maternité est court (environ quatre mois) et bien rémunéré. Le congé de paternité n'existe pas ou est très court. Il existe des congés parentaux (non rémunéré en Grèce et en Espagne) qui semblent peu utilisés. Le taux de couverture pour l'accueil des jeunes enfants est bas.
6. Le modèle de la politique du retour précoce au travail à temps plein. Ce modèle concerne le Portugal. Le congé de maternité est court et bien rémunéré (quatre mois rémunéré à 100% ou cinq mois à 80%). Seules cinq à six semaines doivent être prises par la mère, le reste peut être transféré au père. Un congé de paternité de deux semaines rémunéré à 100% semble bien utilisé. Les services d'accueil des enfants sont en augmentation. Le taux d'activité professionnelle à temps plein des femmes est élevé, qu'elles aient ou non des enfants.

Pays	Un salaire	Deux à temps plein	Mari temps plein / femme temps partiel	Deux à temps partiels	Mari temps partiel / femme temps plein
Allemagne	39,70%	26,10%	32,90%	0,60%	0,70%
<b>Belgique</b>	<b>27,30%</b>	<b>40,80%</b>	<b>28,30%</b>	<b>1,90%</b>	<b>1,70%</b>
Danemark (1999)	17,50%	75,20%	/	/	/
Espagne	56,30%	35,30%	7,50%	0,20%	0,40%
Finlande (2002)	31,20%	58,90%	5,00%	/	/
France	36,00%	45,40%	16,30%	1,20%	1,10%
Grèce	49,70%	43,70%	4,70%	0,90%	0,90%
Italie	53,60%	31,20%	13,00%	1,30%	0,90%
Irlande	55,50%	27,10%	16,20%	1,10%	/
Luxembourg	51,20%	25,70%	23,20%	/	/
Pays-Bas	32,70%	10,80%	52,90%	2,30%	1,30%
Portugal	26,50%	66,50%	7,00%	/	/
Royaume Uni	29,80%	28,60%	40,00%	0,70%	0,90%
Suède (2002)	13,00%	39,40%	39,10%	/	/

**Tableau 2** : division du travail salarié (couples avec enfants de moins de 15 ans) - Sources: Eurostat (2002); Denmark, Finland and Sweden - OECD (2005) Babies and Bosses, Vol. 4. Paris: OECD. (Cité par Wall, K., 2007, p.43)

Le tableau 2 ci-dessus montre comment les revenus se distribuent au sein des couples avec enfants de moins de quinze ans. Comme décrit dans les six modèles, on observe que la proportion de salaire unique est la plus importante en Espagne, en Italie, en Grèce, en Irlande et au Luxembourg. Le travail à temps partiel des femmes est très important aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, mais aussi en Suède, en Allemagne et dans une moindre mesure en Belgique. Les pays où l'on observe le plus de couples travaillant à temps plein, donc où l'égalité des genres se réalisent pleinement sur le plan de l'emploi, sont le Danemark, le Portugal et la Finlande. La Belgique occupe une position intermédiaire : 40,8% des couples avec enfants de moins de quinze ans ont deux temps plein, un peu plus d'un quart des couples disposent d'un seul revenu, dans un peu plus d'un quart des couples, l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel.

### Les recommandations européennes

L'Union européenne harmonise le droit au congé de maternité dans le cadre de sa politique d'emploi et de protection sociale. Depuis 1992, une directive concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses

enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, fixe un congé de maternité de minimum 14 semaines. En 1996, la Commission européenne a adopté une directive concernant le congé parental.

« Cette directive accorde un congé parental à tous les parents, hommes et femmes, afin de leur permettre de s'occuper de leur enfant pendant au moins trois mois jusqu'à un âge déterminé à définir par les États membres, et accorde aux travailleurs le droit de s'absenter du travail en cas de maladie ou d'accident d'une personne à charge. » (Toute l'Europe, 17/06/2011).

En octobre 2008, la Commission européenne a proposé de porter la durée minimale du congé de maternité à dix-huit semaines. « Le Parlement européen a souhaité aller plus loin en proposant un congé de maternité de 20 semaines entièrement rémunérées et l'introduction d'un congé de paternité de deux semaines. Appelés à voter le 17 juin 2011, le Conseil de l'UE et le PE n'ont pas réussi à trouver d'accord. » (Toute l'Europe, 17/06/2011).

## Conclusions

Les divergences entre les différents pays européens tendent à se réduire. Néanmoins différents modèles restent prégnants. La Belgique a actuellement un congé de maternité court comparativement aux autres pays et trop court par rapport aux nouvelles propositions européennes. De plus, malgré des mesures positives pour une égalité entre hommes et femmes, leur mise en œuvre défavorise encore trop souvent ces dernières.

## Références bibliographiques et multimédia

Toute l'Europe, comparatif: le congé maternité dans les Etats membres, <http://www.touteurope.eu/fr/actions/social/emploi-protection-sociale/presentation/comparatif-le-conge-maternite-dans-les-etats-membres.html> , mise à jour :17/06/2011, in [www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu) .

Wall, K., Leave policy models and the articulation of work and family in Europe : a comparative perspective, in Moss, P., Wall, K. (éds), International Review of leave Policies and Related Research 2007, Department for Business, Enterprise & regulatory reform, Employment relations research series NO.80, July 2007.

Tout dans ce texte peut être cité ou mentionné librement, à condition d'en citer la source de la façon suivante :

Mottint, J., Lorsque l'enfant paraît ...à propos du repos d'accouchement, du congé de maternité, de paternité et autres congés parentaux et de l'égalité des genres en Europe , Analyse n° 3/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, avril 2012.